



REÇU A LA PRÉFECTURE
le 4 AVR. 2016

ARRETE DU MAIRE N° 2016-67

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE DU MAIRE N° 2016-60

RELATIF A LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS

ARRETE

Le Maire de la Ville de Kaysersberg Vignoble

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L 211-21 et L 211-22 du Code Rural

VU le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002, codifié à l'article R 211-11 du Code Rural, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants

VU l'arrêté municipal du 8 mars 2016 réglementant la présence sur le ban communal de la ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE des animaux domestiques ou tenus en captivité

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'organiser la prise en charge des animaux errants, afin de répondre aux demandes du voisinage.

ARRETE

ARTICLE 1

Une campagne de capture des chats non identifiés, sans propriétaires ou sans gardiens, trouvés errants sur le territoire de la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE afin de répondre à la demande du voisinage sera réalisée du 10 mars au 10 mai 2016 rue des Vosges à Sigolsheim.

ARTICLE 2

Les animaux saisis seront pris en charge par la fourrière de Colmar qui contrôlera l'identification. Les coordonnées de la fourrière sont les suivantes; SPA – Société Protectrice des animaux de Colmar et environs au 47 chemin de la Fecht à Colmar tél. 03 89 79 94 09 et 06 64 09 64 12.

ARTICLE 3

Les chats saisis sur le territoire de la commune seront maintenus au refuge de la SPA aux frais du propriétaire ou du gardien. A l'issue d'un délai de huit jours ouvrés, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et sera pris en charge par la SPA de Colmar et Environs.

ARTICLE 4

La SPA et les Brigades Vertes sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kaysersberg-Vignoble, le 29 mars 2016

Le Maire,

Henri STOLL



Ampliation :

- M. le Préfet du Haut-Rhin
- M. le Procureur de la république
- M. le Juge d'Instance
- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de KAYSERSBERG-VIGNOBLE/LAPOUTROIE
- SPA de Colmar gérante de la fourrière de Colmar Agglomération
- Brigades Vertes
- Services Techniques
- Police Municipale
- Affichage
- Archives

REÇU A LA PRÉFECTURE

4 AVR. 2016